



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 3 décembre 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2024-179

**ATTRIBUTION DE RÉCOMPENSES
EN FAVEUR DES ÉLÈVES
NOMINÉS À DES CONCOURS
ACADÉMIQUES**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 25 novembre
2024.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie le
4 décembre 2024.

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi
3 décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien
5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint,
M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine,
M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal
Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme
Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, , Mme Sophie Tsiavia, Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie
Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa et Mme Annie
Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par
Mme Catherine Gossard, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. J. Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot
par Mme Mémouna Patel, M. Jean-Claude Adois par M.
Guy Pernic, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine
Béton, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE

Pour le Maire empêché



Annick Le Toullec
Annick LE TOULLEC

Affaire n° 2024-179

ATTRIBUTION DE RÉCOMPENSES EN FAVEUR DES ÉLÈVES NOMINÉS À DES CONCOURS ACADÉMIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la politique de réussite éducative menée par la Ville en partenariat avec l'Éducation nationale dans le cadre du label « cité éducative » pour favoriser l'épanouissement social et la persévérance scolaire des élèves du premier degré et du second degré nominés à des concours académiques individuels ou collectifs et résidents portois ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique Éducative Scolaire et Associative » réunie le 20 novembre 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, l'attribution d'une décoration sous forme de médailles, de trophées, de goodies et/ou de diplômes en faveur des élèves du premier et second degré nominés aux concours académiques ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Pour le Maire empêché



Annick Le Toulec
Annick LE TOULLEC

ATTRIBUTION DE RÉCOMPENSES EN FAVEUR DES ÉLÈVES NOMINÉS À DES CONCOURS ACADÉMIQUES

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de récompenses en faveur des élèves du premier et du second degré nominés aux concours académiques.

La réussite éducative est un enjeu majeur pour la Ville. Le rapprochement de celle-ci avec l'Education Nationale par la Cité Educative, favorise davantage l'accompagnement et la réussite scolaire des élèves à travers différents projets éducatifs déployés sur le territoire, de la maternelle au lycée.

Ainsi, la Ville souhaite valoriser les élèves du premier degré et du second degré nominés à des concours académiques individuels ou collectifs. Cette distinction permet de mettre en évidence la persévérance scolaire des élèves et de favoriser leur épanouissement social.

Les élèves nominés à des concours littéraires, concours de dictée, concours d'éloquence, classe nominée à un concours et aux participations aux jeux éducatifs collectifs ou individuels seront récompensés par l'attribution d'une décoration sous forme de médailles, de trophées, de goodies, et/ou de diplômes.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver, l'attribution d'une décoration sous forme de médailles, de trophées, de goodies et/ou de diplômes en faveur des élèves du premier et second degré nominés aux concours académiques ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.